



ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

(**solde des 13% à verser au plus tard le 31 mai 2021**)

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Siren/siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél :

Email :

Établissement bénéficiaire :

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ST
CHARLES DE FOUCAULD

1 RUE JEANNOT – 54000 NANCY

Siren/siret : 783 342 561 00017

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom : Mr LEPORC Yannick

Tél : 03 83 35 27 14

Email : yannick.leporc@cdfnancy.fr

Votre masse salariale 2020 : €

X 0,68% € : €

Solde Ecole de 13% TA 2021 : €

Subvention en matériel déductible : €

Montant de votre versement : €

Bonus alternant déductible : €

Au profit de l'école : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ST CHARLES DE FOUCAULD - NANCY

code UAI de l'école : LP : 0541998D et Lycée : 0542408Z

MODE DE REGLEMENT

Par Virement :

IBAN : FR31 2004 1010 1001 3485 4H03 160

BIC : PSSTFRPPNCY

Mentionner votre n° de SIRET en libellé de virement

Par Chèque :

N°

À l'ordre : OGEC Charles de Foucauld